

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 20 août 2014.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 20 août 2014 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
 Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapsca)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

M. Denis Viel (Repr. Causapsca)
M. Normand Boulianne (Repr. Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : Mme Solange Tremblay (Repr. Sayabec)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
 M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
 M. Pascal St-Amand, agent de développement culturel
 M. Bertin Denis, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2014-131 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 20 août 2014

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2014-132 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 août 2014

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point *Autres sujets* ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux – Séances des 11 et 25 juin 2014
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service de culture et de communications
 - 5.1. Culture en action
 - 5.2. Tournée Vitalité culturelle
 - 5.3. Étude de potentiel archéologique de La Matapédia
6. Développement éolien
 - 6.1. Projet de parc éolien régional du Bas-Saint-Laurent – Appel d'offres Hydro-Québec A/O 2013-01
 - 6.1.1. Projet Hydroméga
 - 6.1.1.1. Résolution de reconnaissance MRC
 - 6.1.1.2. Entente Promoteur-MRC pour le versement des contributions volontaires (5 000 \$/MW)
 - 6.1.2. Résolution désignant un représentant de la MRC pour signer les soumissions approuvées par la société Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent, s.e.n.c., dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01
 - 6.2. Partenariat dans le parc éolien du Lac-Alfred
 - 6.2.1. Financement de l'emprunt – Résultat de l'appel d'offres de la troisième émission du 16 juillet 2014
 - 6.2.2. Acquisition d'une part indivise de 10 % du parc éolien du Lac-Alfred – Suivi
7. Gestion des matières résiduelles
 - 7.1. Matières organiques
 - 7.1.1. Résultats des décisions des conseils municipaux sur la cueillette des matières organiques et l'acquisition de bacs bruns
 - 7.1.2. Cueillette des matières organiques et acquisition de bacs bruns pour les résidents des TNO

- 7.1.3. Entente pour la valorisation des matières organiques à l'usine de biométhanisation de la SEMER
- 7.1.4. Demande à la SEMER pour bénéficier de l'aide financière pour l'acquisition des bacs bruns
- 7.2. Matières résiduelles à l'enfouissement - Entente pour l'enfouissement des matières résiduelles au LET de la Ville de Rivière-du-Loup
- 8. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme - Modifications de règlements d'urbanisme de TNO
- 9. Avenant à l'entente de gestion MÉIE - MRC - Financement du CLD pour l'année 2014
- 10. Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat – Demande à la SHQ pour l'injection de fonds
- 11. Audience de la commission des Transports sur la demande de Orléans Express
- 12. Politique nationale de la ruralité – Révision du budget 2014 pour la transition entre la PNR 2 et la PNR 3
- 13. Écoterritoire habité de La Matapédia
- 14. Correspondance
- 15. Période de questions de l'assistance
- 16. Autres sujets :
 - 16.1. Prochaine séance – Séance ordinaire du 10 septembre 2014 à 19h30
 - 16.2. Invitation du CSSS de La Matapédia sur le contexte budgétaire – 18 septembre 2014, 5 à 7, Club golf Révermont
 - 16.3. Rencontre de sensibilisation des élus et dg municipaux de l'UPAC – Date à déterminer
 - 16.4. Congrès de la FQM
 - 16.5. Rencontre de travail portant sur les écocentres
 - 16.6. Purolator
- 17. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DES 11 ET 25 JUIN 2014

Résolution CM 2014-133 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2014

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2014.

Adoptée.

Résolution CM 2014-134 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2014

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2014.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance portent sur la reconnaissance par la MRC du projet d'Hydroméga visant l'implantation de 8 éoliennes à proximité du Parc régional de Val-d'Irène, sur le territoire de la municipalité de Val-Brillant. La plupart des personnes présentes utilisent ou habitent le parc régional et sont majoritairement contre le projet d'Hydroméga.

5. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS

5.1 Culture en action

Monsieur Pascal St-Amand, agent de développement culturel, précise que, étant donné les disponibilités financières, un 4^e appel de projets « Culture en action » peut être tenu. Quelques ajustements ont été apportés au fonctionnement du programme. L'aide financière sera d'au plus 2 000 \$ pour les projets d'organismes sans but lucratif enregistrés et d'au plus 1 000 \$ pour les projets d'individus. De plus, le document promotionnel a été allégé et les promoteurs devront obligatoirement communiquer avec l'agent de développement culturel avant le dépôt de leur dossier afin d'obtenir du soutien. L'appel de projets ira du 15 septembre 2014 au 28 novembre 2014. Deux communiqués seront transmis, un pour annoncer qu'un appel de projets supplémentaires sera tenu (août 2014), l'autre pour annoncer le début officiel de l'appel de projets (mi-septembre 2014).

5.2 Tournée Vitalité culturelle

Monsieur Pascal St-Amand, agent de développement culturel, fait un suivi suite au dépôt d'un dossier de candidature en juin dernier auprès de l'organisme Les Arts et la Ville, qui a instigué le projet « tournée Vitalité culturelle ». L'organisme a transmis une lettre en juillet afin de confirmer que la MRC de La Matapédia a été retenue et qu'elle accueillera l'activité dans les prochains mois. Le dévoilement officiel du circuit qu'empruntera la tournée sera fait au début septembre et l'agent de développement culturel a d'ores et déjà reçu le Guide de planification et des échanges avec Les Arts et la Ville auront lieu prochainement afin de planifier l'activité.

5.3 Étude de potentiel archéologique de La Matapédia

En 2013, la MRC de La Matapédia a mandaté la firme Ruralys afin de faire réaliser une étude de potentiel archéologique sur son territoire. L'objectif était de mieux connaître le patrimoine archéologique régional et, éventuellement, de découvrir des vestiges amérindiens et eurocanadiens. Le rapport final a été déposé en avril 2014. Ce projet a été réalisé dans le cadre de l'Entente de développement culturel intervenue entre la MRC, le ministère de la Culture et des Communications ainsi que la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia.

L'intervention vise à présenter aux élus un résumé succinct de l'étude de potentiel archéologique de la MRC de La Matapédia réalisée par Ruralys et dont le rapport final a été déposé en avril dernier. Les points suivants seront abordés : rappel du mandat, présentation du document, des principales zones d'intérêt et des recommandations, projets futurs reliés à l'archéologie.

6. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

6.1 Projet de parc éolien régional du Bas-Saint-Laurent – Appel d'offres Hydro-Québec A/O 2013-01

6.1.1 Projet Hydroméga

6.1.1.1 Résolution de reconnaissance MRC

Résolution CM 2014-135 concernant la reconnaissance du projet éolien communautaire de Val-Brillant développé par Hydroméga

Attendu que le Gouvernement du Québec a adopté le 6 novembre 2013 un décret portant le numéro 1149-2013 et visant l'acquisition d'énergie éolienne provenant d'un bloc de 450 mégawatts (MW) qui seront générés par des projets communautaires, pour lesquels Hydro-Québec Distribution (HQD) a lancé l'appel d'offres A/O 2013-01 du 18 décembre 2013 (l'«Appel d'Offres»);

Attendu que Développement Hydroméga a développé, sur le territoire de la municipalité de Val-Brillant un projet d'une puissance maximale de 25.6 MW comportant un maximum de 8 éoliennes, ci-après appelé projet éolien communautaire de Val-Brillant;

Attendu que la MRC de La Matapédia a adopté une résolution prévoyant son adhésion à la société en nom collectif qui regroupe l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent et la Première Nation Malécite de Viger sous le nom d'ÉNERGIE ÉOLIENNE BAS-SAINT-LAURENT S.E.N.C. (la SENC-BSL), afin d'investir, à titre de partenaire public, dans les projets éoliens qui seront choisis dans le cadre de l'Appel d'Offres, conformément à l'article 1.3.1 du document de l'Appel d'Offres;

Attendu que la participation à l'Appel d'Offres est réservée à tout fournisseur d'électricité qui démontre notamment que son projet est «reconnu» par une résolution adoptée à cet effet par toute municipalité régionale de comté et par toute municipalité locale où se situe le projet.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Georges Guénard, sur un vote demandé par M. Michel Chevarie :

	Voix	Population
Pour	12	13 472
Contre	6	5 132

il est résolu majoritairement que la MRC de La Matapédia reconnaît et appuie le projet éolien communautaire de Val-Brillant promu par la compagnie Hydroméga et prévoyant une puissance installée maximale de 25.6 MW sur le territoire de la municipalité de Val-Brillant conditionnellement à ce que :

- la SENC-BSL parvienne à conclure une entente de participation avec Hydroméga. prévoyant, dans l'éventualité où le projet éolien communautaire de Val-Brillant est retenu par HQD à l'issue de l'Appel d'Offres, qu'une Société en commandite soit créée pour construire et opérer ce parc éolien, dans laquelle les partenaires publics détiendront 50 % des parts donnant droit au contrôle et aux profits du parc éolien;
- la redevance territoriale annuelle de 5 000 \$ par mégawatt installé prévue aux règles de l'Appel d'Offres soit versée à la MRC et qu'un protocole d'entente soit signé à cet effet.

Adoptée.

6.1.1.2 Entente Promoteur-MRC pour le versement des contributions volontaires (5 000 \$/MW)

Résolution CM 2014-136 concernant le projet Hydroméga - Entente Promoteur-MRC pour le versement des contributions volontaires (5000 \$/MW)

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu unanimement :

1. d'approuver les termes de l'entente à intervenir entre Hydroméga et la MRC de La Matapédia relativement au versement des contributions associés au projet de parc éolien de Hydroméga dans l'éventualité où ce projet était retenu par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01 en cours actuellement;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète et M. Mario Lavoie à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

6.1.2 Résolution désignant un représentant de la MRC pour autoriser le dépôt et la signature des soumissions approuvées par la société Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent, s.e.n.c., dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01

Résolution CM 2014-137 concernant la désignation d'un représentant de la MRC de La Matapédia pour autoriser le dépôt et la signature des soumissions approuvées par la Société Énergie éolienne Bas-Saint-Laurent, S.E.N.C., dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01

- Attendu que le Gouvernement du Québec a adopté le 6 novembre 2013 un décret portant le numéro 1149-2013 (le Décret) et visant l'acquisition d'énergie éolienne provenant d'un bloc de 450 mégawatts (MW) qui seront générés par des projets communautaires, pour lesquels Hydro-Québec Distribution (HQD) a lancé l'appel d'offres A/O 2013-01 le 18 décembre 2013;
- Attendu que les Municipalités régionales de comté de KAMOURASKA, RIVIÈRE-DU-LOUP, TÉMISCOUATA, Les BASQUES, RIMOUSKI-NEIGETTE, La MITIS, La MATAPÉDIA et La MATANIE, ainsi que la PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER (PNMV), ont décidé de se regrouper en tant que partenaires du milieu local au sein d'une société en nom collectif appelée ÉNERGIE ÉOLIENNE BAS-SAINT-LAURENT, S.E.N.C. (la Société) crée le 6 juin 2014 afin d'investir collectivement dans un ou des projet(s) de parc(s) éolien(s) régional(aux) sur le territoire des MRC du Bas-St-Laurent;
- Attendu qu'un contrat de coentreprise a été conclu, le 21 juillet 2014, avec la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine (la Régie) en vue d'investir conjointement dans des projets situés sur le territoire des deux régions administratives;
- Attendu qu'il est prévu que la Société et la Régie s'associeront avec un ou des partenaires privés à être ultérieurement choisi(s) par HQD (partenaire privé), en tant que commanditaires dans une société en commandite, qui verra à faire construire et opérer par un commandité le ou les parcs éoliens communautaires projetés;
- Attendu que le décret exige, comme condition d'admissibilité à l'appel d'offres, que toute soumission déposée par un développeur privé soit signée par un représentant du milieu local;
- Attendu que selon le Décret, tous les Associés dans la Société sont reconnus comme des constituants du milieu local, alors que la Société elle-même ne l'est pas;
- Attendu qu'il est donc nécessaire que la MRC désigne directement des représentants investis du mandat et des pouvoirs nécessaires pour autoriser le dépôt et la signature en temps utile, c'est-à-dire lorsque requis par l'Assemblée des Associés ou le Président de la Société en nom collectif, de toute soumission préparée par un développeur privé à laquelle la Société a accepté de s'associer en vue d'un dépôt à HQD.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu que :

- a) la MRC de La Matapédia autorise M. Mario Lavoie, directeur général, à titre de représentant autorisé de la MRC, à déposer et à signer pour et au nom de cette dernière, lorsque requis par l'assemblée des Associés d'ÉNERGIE ÉOLIENNE BAS-SAINT-LAURENT S.E.N.C., toute soumission approuvée par résolution spéciale de cette Société et devant être déposée auprès de HQD avec toute autre personne impliquée, dans le cadre de l'appel d'offres;
- b) que la MRC désigne Mme Chantale Lavoie, préfète, pour la représenter à titre de substitut, dans l'éventualité où son représentant autorisé serait dans l'impossibilité de signer lesdites soumissions.

Adoptée.

6.2 Partenariat dans le parc éolien du Lac-Alfred

6.2.1 Financement de l'emprunt – Résultat de l'appel d'offres de la troisième émission du 16 juillet 2014

Un appel d'offres a été réalisé par le ministère des Finances et de l'Économie le 16 juillet 2014 pour une troisième émission d'obligations au montant de 20 M \$; les résultats sont les suivants :

- Frais d'émission (avec un prix de 98.4400) = 312 000 \$, pour un montant disponible de 19 688 000 \$

Conformément au règlement de délégation, M. Mario Lavoie a octroyé le contrat à Financière Banque Nationale Inc. qui a fait la meilleure offre. La somme de 19 688 000 \$ est déposée au compte le 30 juillet 2014. Le prochain appel d'offres pour la dernière émission d'obligations au montant approximatif de 13 840 000 \$ aura lieu le 28 janvier 2015.

6.2.2 Acquisition d'une part indivise de 10 % du parc éolien du Lac-Alfred – Suivi

La convention d'achat a été signée par la Société d'Énergie Renouvelable de la Matapédia (SEC) le 21 juillet 2014 ; la clôture de la transaction requiert le contentement des principaux co-contractants dans le projet du Lac-Alfred (Hydro-Québec Distribution, Enbridge, Turbinier, opérateurs, etc.). Il est difficile de se prononcer sur la date de la clôture; d'autres consentements ou modification de conventions seront requis aussi après la date de clôture (ex : contrat avec les propriétaires fonciers).

7. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Matières organiques

7.1.1 Résultats des décisions des conseils municipaux sur la cueillette des matières organiques et l'acquisition de bacs bruns

Tel que montré au tableau ci-dessous, 17 municipalités sur 18 ont confirmé leur adhésion à l'implantation de la cueillette des matières organiques, à leur acheminement à l'usine de biométhanisation de la SEMER et à l'acquisition de bacs bruns.

Municipalités	Collecte distincte des MO et accès à l'usine de bio méthanisation SEMER		Nombre de tonnes de MO	Nombre de bacs bruns à acquérir	Remarques
	OUI (no résolution)	NON (no résolution)			
Ste-Marguerite-Marie	84-2014		17	100	
Ste-Florence	214-2014		39	225	
Albertville			18	140	
St-Léon-le-Grand	147-14		81	480	
Lac-Humqui			42		Décision à venir en septembre
Ste-Irène	170-08-2014		46	200	
Lac-au-Saumon	2014-07-135		134	640	
St-Alexandre-des-Lacs	106-2014		22	130	
St-Tharcisius	115-214		30	225	
St-Vianney	128-2014		45	230	
Val-Brillant			88	500	
Sayabec	2014-07-302		225	725	
St-Cléophas	167-14		30	170	
St-Moïse	128-14		44	375	
St-Noël	072-2014		37	175	
St-Damase	164-14		41	185	
Causapscal	2014-06-589		280	900	
Amqui	2014--337		1 062	2200	
TNO			11	15	Résolution à venir en août
Total	17	0	2292	7615	

7.1.2 Cueillette des matières organiques et l'acquisition de bacs bruns pour les résidents des TNO

Résolution CM 2014-138 concernant la cueillette des matières organiques et l'acquisition de bacs bruns pour les résidents des TNO

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que la MRC procède à l'acquisition de trois bacs bruns pour les résidents du TNO de Routhierville.

Adoptée.

7.1.3 Entente pour la valorisation des matières organiques à l'usine de biométhanisation de la SEMER

Résolution CM 2014-139 concernant l'entente pour la valorisation des matières organiques à l'usine de biométhanisation de la SEMER

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu :

1. Que la MRC de La Matapédia accepte les termes de l'entente pour la valorisation des matières organiques des municipalités de son territoire à l'usine de biométhanisation de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER);
2. Que Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

7.1.4 Demande à la SEMER pour bénéficier de l'aide financière pour l'acquisition des bacs bruns

Résolution CM 2014-140 concernant une demande à la SEMER pour bénéficier de l'aide financière et de l'appel d'offres regroupé pour l'acquisition des bacs bruns

Considérant que les municipalités de la MRC de La Matapédia ont confirmé leur adhésion à l'implantation de la cueillette des matières organiques, à leur acheminement à l'usine de biométhanisation de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER) et à l'acquisition de bacs bruns;

Considérant que la SEMER bénéficie d'une aide financière pour l'acquisition de bacs bruns pour la cueillette des matières organiques dans le cadre du projet de construction d'une usine de biométhanisation et qu'il y a lieu que la MRC de La Matapédia participe à l'appel d'offres regroupé pour l'acquisition des bacs;

En conséquence, sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu que la MRC de La Matapédia demande à la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER) de bénéficier de l'aide financière pour l'acquisition des bacs bruns et d'inclure la MRC dans l'appel d'offres regroupé pour un nombre approximatif de 7 600 bacs.

Adoptée.

7.2 Matières résiduelles à l'enfouissement - Entente pour l'enfouissement des matières résiduelles au LET de la Ville de Rivière-du-Loup

Résolution CM 2014-141 concernant une entente pour la disposition de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. Que la MRC de La Matapédia accepte les termes de l'entente pour la disposition de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup;
2. Que Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - MODIFICATIONS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME DE TNO

8.1. Modification du règlement de zonage des TNO (détermination de la ligne des hautes eaux)

Avis de motion

Avis de motion est donné par Mme Danielle Marcoux, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 2014-05 modifiant le règlement de zonage par l'insertion d'une cote d'élévation permettant de localiser la ligne des hautes eaux pour les terrains bordant le lac Matapédia lorsque les méthodes courantes ne peuvent y parvenir.

Résolution CM 2014-142 concernant l'adoption du projet de règlement numéro 2014-05

ATTENDU que la MRC de La Matapédia est régie par le Code municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de La Matapédia est présumée être une municipalité locale sur les territoires non organisés;

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 04-2007 des territoires non organisés a été adopté le 9 mai 2007 et est entré en vigueur le 19 mai 2007 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil de la MRC désire améliorer la méthode d'identification de la ligne des hautes eaux pour les terrains bordant le lac Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

- 1^o d'adopter le projet de règlement numéro 2014-05 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2^o de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 10 septembre 2014 à la salle du conseil située au 4^e étage du 123, rue Desbiens à Amqui, à compter de 19 h 30.

Adoptée.

8.2. Modification du règlement sur les dérogations mineures (éoliennes)

Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Georges Guénard, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 2014-06 modifiant le règlement sur les dérogations mineures de manière à permettre que certaines dispositions concernant les éoliennes puissent faire l'objet d'une dérogation mineure.

Résolution CM 2014-143 concernant l'adoption du projet de règlement numéro 2014-06

- ATTENDU que la MRC de La Matapédia est régie par le Code municipal et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ATTENDU qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de La Matapédia est présumée être une municipalité locale sur les territoires non organisés;
- ATTENDU que le règlement sur les dérogations mineures numéro 07-2007 des territoires non organisés a été adopté le 9 mai 2007 et est entré en vigueur le 19 mai 2007 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ATTENDU que le conseil désire que certaines dispositions du règlement de zonage régissant les éoliennes puissent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu :

1. d'adopter le projet de règlement numéro 2014-06 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 10 septembre 2014 à la salle du conseil située au 4^e étage du 123, rue Desbiens à Amqui, à compter de 19 h 30.

Adoptée.

9. AVENANT À L'ENTENTE DE GESTION MÉIE - MRC - FINANCEMENT DU CLD POUR L'ANNÉE 2014

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

10. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – DEMANDE À LA SHQ POUR L'INJECTION DE FONDS

Résolution CM 2014-144 concernant une demande à la Société d'habitation du Québec pour l'injection de fonds

- Considérant que la MRC de La Matapédia est mandataire pour la Société d'Habitation du Québec (SHQ) des programmes d'amélioration de l'habitat sur son territoire;
- Considérant que la MRC reçoit en moyenne annuellement 242 000\$ sur le programme RénoVillage pour la réalisation de 36 projets et 31 140\$ sur le programme PRU pour 10 projets;
- Considérant que la MRC a développé une expertise dans la livraison des programmes d'aide à l'habitation avec du personnel qui a plus de 25 années d'expérience et qu'il est absolument nécessaire d'avoir un volume de dossiers suffisamment élevé pour maintenir le service en place;
- Considérant que depuis la fin de la programmation 2013-2014 du 31 mars dernier, aucun budget n'a été alloué dans les différents programmes de la SHQ;
- Considérant que ces différents programmes permettent de maintenir le programme immobilier en bon état dans les secteurs ruraux en plus d'aider les personnes à mobilité restreinte;
- Considérant que ces programmes s'adressent à des citoyens les moins bien nantis de notre société et qui peinent souvent à maintenir leur propriété dans un état acceptable de salubrité et sécuritaire;
- Considérant que plus de 50 propriétaires sont en attente de recevoir le programme RénoVillage pour réaliser des travaux qui sont importants et urgents de réaliser avant le prochain hiver ;
- Considérant la nécessité que de nouveaux budgets soient consentis dans les plus brefs délais afin que des travaux soient réalisés dans les meilleures conditions pour la rénovation de bâtiments.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de La Matapédia demande, via la Société d'habitation du Québec, que soient octroyés dès maintenant de nouveaux crédits budgétaires dans les différents programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat; que copie conforme de cette résolution soit transmise à :

- M. Pierre Moreau, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Philippe Couillard, Premier Ministre du Québec
- M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia
- M. Richard Lehoux, président de la Fédération Québécoise des municipalités
- M. Charles Larochelle, président directeur général de la Société d'habitation du Québec.

Adoptée.

11. AUDIENCE DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS SUR LA DEMANDE DE ORLÉANS EXPRESS

Résolution CM 2014-145 concernant le dépôt d'un mémoire à la Commission des Transports du Québec sur les demandes de modifications de Autocars Orléans Express

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. d'autoriser, sur les motifs et la décision de la résolution no CM 2014-112, le dépôt d'un mémoire s'opposant aux modifications proposées par le transporteur Autocars Orléans Express dans le cadre des audiences publiques tenues par la Commission des transports du Québec;
2. de désigner Mme Chantale Lavoie et, à titre de substitut, M. Paul Lepage, pour représenter la MRC de La Matapédia dans le cadre desdites audiences.

Adoptée.

12. POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – RÉVISION DU BUDGET 2014 POUR LA TRANSITION ENTRE LA PNR 2 ET LA PNR 3

Résolution CM 2014-146 concernant la révision du budget 2014 de la politique de la ruralité

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Gaëtan Ruest, il est résolu d'approuver la révision du budget 2014 de la politique de la ruralité comme suit :

<u>Revenus</u>	<u>PNR 2</u>	<u>PNR 3</u>	<u>Total</u>
Enveloppe pacte rural de base	87 201 \$	429 356 \$	572 475 \$
supplémentaire	55 918 \$		
Enveloppe agents ruraux	21 115 \$	64 613 \$	85 728 \$
Affectation solde env. projet PNR 2	30 000 \$		30 000 \$
Quote-part (budgété pour d'autres fonctions)	0 \$	71 559 \$	71 559 \$
Affectation Surplus MRC	0 \$	11 048 \$	11 048 \$
TOTAL REVENUS	184 234 \$	576 576 \$	770 810 \$

<u>Dépenses</u>	<u>PNR 2</u>	<u>PNR 3</u>	<u>Total</u>
<u>Gestion, administration, animation</u>			
Administration MRC	5 000 \$	15 000 \$	20 000 \$
Animation CLD	41 185 \$	123 555 \$	164 740 \$
Comités locaux	2 250 \$	6 750 \$	9 000 \$
Communication	1 000 \$	2 000 \$	3 000 \$
Agents ruraux	18 750 \$	82 400 \$	101 150 \$
Sous-total :	68 185 \$	229 705 \$	297 890 \$

Financement des projets :

Enveloppe disponible pour les dépôts de projets : 371 261 \$

Activités MRC déjà financées par le pacte rural 30 100 \$

(Travailleur de rue, Cosmos, Places aux jeunes, PAIR)

Activités ou projets MRC 2014 budgétés par des quotes-parts 71 559 \$

(à financer par l'enveloppe PNR)

- *Transport collectif* : 15 000 \$
- *Entente développement culturel (identifier projets)* : 15 000 \$
- *Remplacement équipement inforoute* : 15 000 \$
- *Travailleur de rang* 5 000 \$
- *Éco-territoire habité* 21 559 \$

Sous total : 472 920 \$

TOTAL DÉPENSES : 770 810 \$

Adoptée.

Résolution CM 2014-147 concernant le financement des activités et projets suivants par l'enveloppe du pacte rural pour l'exercice financier 2014

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'autoriser le financement des activités et projets suivants par l'enveloppe du pacte rural pour l'exercice financier 2014 :

<i>Transport collectif :</i>	15 000 \$
<i>Entente développement culturel (identifier projets) :</i>	15 000 \$
<i>Remplacement équipements inforoute :</i>	15 000 \$
<i>Travailleur de rang</i>	5 000 \$
<i>Éco-territoire habité</i>	21 559 \$
<i>Total</i>	71 559 \$

Adoptée.

13. ÉCOTERRITOIRE HABITÉ DE LA MATAPÉDIA

Monsieur Joël Tremblay donne des précisions sur les rencontres d'information et de consultation prévues dans le cadre de l'Écoterritoire habité de La Matapédia :

Tournée d'information dans les municipalités locales

- 3 septembre, 19h30-21h30, salle de l'hôtel-de-ville, 20 promenade de l'Hôtel-de-Ville, Amqui (pour les municipalités d'Amqui et Lac-au-Saumon)
- 4 septembre, 19h30-21h30, salle du conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand, 277, rue Plourde, Saint-Léon-le-Grand (pour les municipalités de Saint-Léon-le-Grand et Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)
- 11 septembre, 19h30-21h30, L'espace des générations, 65 chemin Du Moulin, Saint-Tharcisius (pour les municipalités de Saint-Tharcisius et Saint-Vianney)
- 15 septembre; 19h30-21h30, Salle communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, Sayabec (pour les municipalités de Sayabec, Saint-Cléophas, Saint-Noël, Saint-Moise et Saint-Damase)
- 16 septembre, 19h30-21h30, salle de l'hôtel de ville de Causapscal, 1, rue Saint-Jacques Nord, Causapscal (pour les municipalités de Causapscal, Sainte-Marguerite-Marie, Sainte-Florence et Albertville)
- 17 septembre, 19h30-21h30, Cédrière de Val-Brillant, 38, rue des Cèdres, Val-Brillant (pour les municipalités de Val-Brillant et Sainte-Irène)

Activités de consultation publique :

- 22 septembre, 19h00, séance de consultation publique Causapscal, salle de l'hôtel de ville, 1, rue Saint-Jacques Nord, Causapscal
- 29 septembre, 19h00, séance de consultation publique Sayabec, Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable, Sayabec
- 30 septembre, 19h00, séance de consultation publique Amqui, salle de l'hôtel de ville, 20, Promenade de l'hôtel de ville, Amqui

14. CORRESPONDANCE

Monsieur Mario Lavoie dépose au conseil la correspondance.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Les interventions de l'assistance portent sur le projet d'Hydroméga à proximité de Val-d'Irène.

16. AUTRES SUJETS :

16.1 Prochaine séance – Séance ordinaire du 10 septembre 2014 à 19h30

La prochaine séance du Conseil de la MRC se tiendra le 10 septembre 2014 à compter de 19h30 à l'endroit habituel.

16.2 Invitation du CSSS de La Matapédia sur le contexte budgétaire – 18 septembre 2014, 5 à 7, Club golf Revermont

Invitation est adressée par le CSSS de La Matapédia aux membres du Conseil de la MRC de participer à un 5 à 7 d'information sur le contexte budgétaire, le 18 septembre au club de golf le Revermont à Amqui.

16.3 Rencontre de sensibilisation des élus et dg municipaux de l'UPAC – Date à déterminer

Monsieur Mario Lavoie mentionne qu'une date de rencontre de sensibilisation de l'UPAC est à prévoir au cours de l'automne après la période budgétaire.

16.4. Congrès de la FQM

Résolution CM 2014-148 concernant la nomination d'un représentant au congrès de la FQM

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. David Althot, il est résolu d'autoriser la participation de M. Gilbert Sénéchal au congrès de la FQM 2014.

Adoptée.

16.5. Rencontre de travail portant sur les écocentres

Monsieur Georges Guénard amène la nécessité de prévoir une rencontre de travail afin que les représentants de l'Écosite de La Matapédia présentent les nouvelles orientations de l'organisme. Cette demande sera considérée lors de la planification de la prochaine rencontre de travail de la MRC.

16.6. Purolator

Madame Lavoie mentionne que le dossier visant l'amélioration du service de livraison de Purolator est sur la bonne voie. Une rencontre se tiendra prochainement avec un représentant de l'entreprise.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution CM 2014-149 concernant la levée de la séance**

Sur une proposition de M. Réginald Duguay, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est unanimement résolu de lever la séance à 21h55.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint